

## Pourquoi se monter le bourrichon ?

Les grévistes des 6 et 7 octobre 2016, en demandant l'harmonisation des HSE pour tous les enseignants coordinateurs de terrain MLDS de Versailles revendiquaient l'équité salariale par le biais d'une revalorisation de leurs salaires.

L'échec du dialogue social, le 11 octobre, dû à l'incompétence et l'irresponsabilité de l'interlocutrice de l'Intersyndicale MLDS a conduit à une nouvelle audience le 17 octobre en présence, cette fois, du secrétaire général adjoint (SGA) du rectorat qui en est aussi le DRH.

Qu'a-t-il dit ?

Non à l'harmonisation des HSE lesquelles sont d'ailleurs non réglementaires.

Cela signifie-t-il que les HSE déjà allouées vont être supprimées ? Certainement pas.

Cela signifie-t-il qu'il n'y aura aucune revalorisation salariale ? Certainement pas.

Il y a pourtant des tartarins du syndicalisme qui colportent, à longueur de discours aussi enflammés que mensongers, que les HSE acquises seront supprimées et que le pouvoir d'achat déjà maigrelet des enseignants coordinateurs en sortira encore plus rabougri. Ces tartarins qui font étalage de leurs vertus et des valeurs qu'elles promeuvent, prennent les auditeurs forcés de leur véhémence pour des imbéciles. Quel patron oserait sabrer d'un coup une partie du salaire de ses employés ? *A fortiori* quelle hiérarchie, fût-elle minable, d'une administration publique se permettrait une amputation salariale telle que celle claironnée par les vertueux tartarins ?

Le SGA-DRH qui sait, tout comme le recteur, qu'il y a des formules de substitution réglementaires aux HSE, est sur ses gardes. Car ces formules de substitution ont un coût présent et un coût différé. En effet, il faudra en donner un certain nombre dans la fourchette que l'Intersyndicale a fixé secrètement et qui est sans doute en dessous du niveau explicité du nombre de HSE revendiqué pour l'harmonisation. Mais ces nouvelles formules ont l'avantage pour ceux qui en bénéficient et le défaut pour ceux qui payent d'être insérées dans le salaire brut, celui qui compte pour le calcul de la retraite ; c'est cela le coût différé. Et bien entendu, il faudra que l'Intersyndicale et les personnels qui la mandatent rééquilibrent la fourchette qu'ils tiennent secrète et qui est établie sur une base, les HSE, qui n'est pas compatible avec celle des formules réglementaires de substitution.

C'est la raison pour laquelle le représentant du Recteur est resté évasif sur les solutions qui sont envisagées de son côté, et c'est aussi pourquoi le compte rendu de la réunion pouvait paraître décevant aux grévistes.

Une chose est pourtant certaine : le rectorat ne les privera pas de ce qu'ils ont acquis antérieurement et ne conteste pas le bien-fondé de leur revendication salariale.

Les tartarins du syndicalisme sont aussi de grands stratèges : pourquoi la délégation mandatée par les grévistes a-t-elle attendu la seconde audience pour faire valoir tous ces textes légaux et réglementaires qui attestent que, depuis des années, le rectorat prive les enseignants coordinateurs MLDS de leur dû ? Il aurait été tellement plus judicieux et fructueux de mettre d'emblée sur la table non seulement les HSE mais aussi toutes ces primes et indemnités qui, en dépit des textes officiels, leur passent sous le nez !

Messieurs les vertueux et talentueux tartarins, votre haute stratégie s'accompagne d'une bien piètre tactique. Que serait devenue cette avalanche de preuves de l'incurie hiérarchique déversée devant une futile et frileuse chef de service qui n'y connaît rien et a la fâcheuse tendance à faire porter par ses subalternes les conséquences de ses impairs ? Les preuves se seraient enlisées dans les vasières de l'incompétence ...

Les modestes stratégies de l'Intersyndicale démocratiquement constituée par la volonté des grévistes, ont arrêté une tactique plus fine : ne faire état de ces textes non appliqués que devant un haut responsable du rectorat et seulement après qu'il eût, comme on l'a vu plus haut, reconnu implicitement qu'une revalorisation salariale ne pouvait se faire que dans le respect de la réglementation. Si le caddie des revendications avait été vidé pêle-mêle, les HSE côtoyant le droit commun auquel l'incurie hiérarchique fait échapper les enseignants-coordonateurs, que fut-il arrivé ? Monsieur le SGA-DRH aurait, à bon droit, estimé qu'il fallait mettre de l'ordre dans tout cela et qu'on reparlerait des revendications salariales quand tout aurait été bien classé et bien rangé.

Cette échappatoire lui était refusée puisque l'Intersyndicale n'a fait état du second volet de ses revendications qu'après que le premier en ait été traité et acté : une revalorisation dans le cadre réglementaire.

La retenue de Monsieur le SGA-DRH ne permet pas de dire que ce fut un cri du cœur qui lui échappa quand devant tant de preuves accumulées de l'impéritie des services rectoraux, il admit qu'il fallait ouvrir un vaste chantier, et vite, de remise en ordre et en droit. En tout cas, il fut pour le moins décontenancé en comprenant que devant tant de dénis, la colère des enseignants-coordonateurs et leurs demandes étaient réglementairement justifiées.

N'en déplaise aux tartarins du syndicalisme dont la parole cherche à diviser les travailleurs plutôt qu'à construire leurs solidarités, et quelle que soit la raison de leur vindicte, les enseignants coordonateurs mobilisés, les organisations syndicales qui les accompagnaient ont montré en ce mois d'octobre 2016, la noblesse du syndicalisme à l'écoute du terrain, son beau visage qui annonce que les transformations sociales sont possibles à l'avantage des salariés et de leurs familles.